

# LE CFGA

## CERTIFICAT DE FORMATION À LA GESTION ASSOCIATIVE

**Renforcer**  
Vos compétences au bénéfice  
de votre association

**Valoriser**  
votre parcours de  
bénévole et dirigeant associatif



### Information et inscription

CRDVA/Ligue de l'enseignement 21  
Maison des Associations de Dijon  
2, rue des Corroyeurs  
21068 Dijon Cedex  
03 80 74 56 54 / [crdva@ville-dijon.fr](mailto:crdva@ville-dijon.fr)



## Programme de formation CFGA 2019

Le certificat de formation à la gestion associative a été créé par le décret n° 2008-1013 du 1er octobre 2008.

En Côte d'Or, le CFGA est porté par la Ligue de l'enseignement de Côte d'Or, en partenariat avec le Pôle d'Économie Solidaire et l'APSALC dans le cadre du Centre de Ressources Dijonnais à la Vie Associative.

### Pourquoi ?

L'objectif du CFGA (Certificat de Formation à la Gestion Associative) est de valoriser l'engagement bénévole au sein des associations et de développer les compétences pour y assumer des responsabilités.

Il peut également servir à développer des compétences dans une perspective de recherche d'emploi dans le secteur associatif.

### Pour qui ?

Les bénévoles, les dirigeants, les volontaires en service civique de plus de 16 ans.

### Comment ?

Pour **acquérir le CFGA**, une personne doit suivre **l'intégralité des modules théoriques proposés (30h)** et justifier d'une **expérience pratique de 20 jours au sein d'une association**.

### Formation théorique

La formation théorique doit, en s'appuyant sur les principes fondamentaux de la vie associative, apporter des connaissances suffisantes sur la spécificité du fait associatif, de ses acteurs et de son environnement. Elle comporte l'acquisition de savoirs sur la conduite et le développement d'un projet associatif en matière administrative, financière et humaine, de gestion de projet et de dynamique des acteurs.

Cette formation théorique de 30 heures minimum fait l'objet d'une appréciation portée sur le livret de formation par le responsable pédagogique.

Les formations se déroulent dans le cadre du programme de la Maison des Associations de Dijon.

### Formation pratique

Le stage doit être effectué soit dans le cadre de son association habituelle, soit dans une autre association afin d'observer et mettre en application les acquis des apprentissages théoriques.

Sa durée minimum est de 20 jours accomplis sous tutorat dans une (ou plusieurs si besoin) association(s) déclarée(s).

## Programme de formation théorique

Date formation	Intitulé	Intervenants	Texte de présentation
07/02/19 à 14h00	Le fonctionnement d'une association	CRDVA Ligue 21 et DDCS	Les statuts, la gouvernance, le fonctionnement : toutes les informations pour faire vivre son association au quotidien.
07/03/19 à 14h00	Définir et rédiger son projet associatif	CRDVA PES	Le projet associatif : un véritable atout pour mobiliser sur l'essentiel et pour construire l'avenir !
21/03/19 à 14h00	Bénévoles, salariés, volontaires : à chacun son rôle	CRDVA APSALC	Connaître les statuts et les rôles respectifs des bénévoles, salariés et volontaires pour un management efficace.
04/04/19 à 14h00	Piloter un projet efficacement	CRDVA PES	Construction et utilisation d'outils : rédaction du projet, rétro-planning, budget, évaluation...
11/04/19 à 14h00	Les ressources financières d'une association	CRDVA Ligue 21	Présentation de toutes les ressources financières possibles pour une association.
09/05/19 à 14h00	Comptabilité associative (niveau débutant)	CRDVA Ligue 21	1. Initiation à la comptabilité associative - partie 1 (bilan, compte de résultat, trésorerie, apports théoriques et exercices pratiques)
16/05/19 à 14h00	Législation sociale	URSSAF	Connaître la législation sociale qui s'applique aux bénévoles, salariés et volontaires. Découvrir les services de simplification des formalités liés à l'emploi des salariés.
23/05/19 à 14h00	Comptabilité associative (niveau débutant)	CRDVA Ligue 21	2. Initiation à la comptabilité associative - partie 2 (bilan, compte de résultat, trésorerie, apports théoriques et exercices pratiques)
06/06/19 à 14h00	Evolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics	CRDVA Ligue 21 et Ville de Dijon	Appréhender le panorama associatif local. Les relations avec les collectivités territoriales et l'Etat ; remplir une demande de subvention type CERFA
20/06/19 à 14h00	Établir un budget prévisionnel	CRDVA Ligue 21	Savoir établir un budget prévisionnel d'action et annuel.



**Seules les personnes ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et le stage pratique obtiendront le CFGA.**

## Comment s'inscrire ?

En raison du nombre de place limité, la confirmation de votre inscription aura lieu après un entretien préalable obligatoire qui permettra d'échanger sur vos motivations et de vous présenter le cadre de la formation.

**Les formations se déroulant dans le cadre des formations de la Maison des Associations, une inscription sur l'espace mydijon sera nécessaire.**

## Les formations se dérouleront à :

la Maison des Associations de Dijon  
2, rue des Corroyeurs  
21068 Dijon-Cedex

Accès Tramway ligne 2 – arrêt Monge  
Accès Divia liane 5, lignes 12 et 18 - arrêt Suquet

Corole – arrêt 1er mai-foyer



## Intervenants



## **Informations et inscription**

**Ligue de l'enseignement de Côte d'Or  
Centre de Ressources de la Vie Associative  
Maison des Associations 2, rue des Corroyeurs à Dijon  
Contact : - 03 80 74 56 54**